

**ACTION 3-3**  
**Lancer une réflexion partenariale sur la création d'une cellule technique  
 au sein de la CCAPEX**

**♦ Une coordination renforcée  
 pour une étude individualisée des situations des ménages ♦**

<p><b>CONSTAT</b></p>	<p>Le secrétariat de la CCAPEX centralise les signalements d'impayé de loyer et les commandements de payer sans pouvoir saisir les professionnels compétents pour les traiter et apporter une aide aux ménages.</p>
<p><b>PILOTES DE ACTION</b></p> <p><b>État - Département</b></p> <p><i>L'État et le Département organisent l'ensemble des travaux afin de tisser un partenariat solide lors de différents temps de réflexion</i></p>	<p><b>PUBLICS VISES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les ménages en impayé de loyers et en procédure judiciaire</li> <li>- les professionnels en charge de l'accompagnement de ces ménages</li> </ul>
<p><b>PARTENAIRES ASSOCIES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Secrétariat de la CCAPEX</li> <li>- Service social de la CAF</li> <li>- Bailleurs sociaux</li> </ul>	<p><b>OBJECTIFS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- transmettre les informations en possession de la CCAPEX aux professionnels en charge de l'accompagnement des ménages et sécuriser celles-ci</li> <li>- assurer un traitement adapté de ces informations dès le signalement d'impayé et jusqu'à la demande de concours de la force publique</li> <li>- définir les dossiers complexes à soumettre à l'examen de la CCAPEX</li> <li>- coordonner l'action des partenaires</li> </ul>
<p><b>POINTS DE VIGILANCE</b></p> <p>Travailler sur un dispositif opérationnel apportant une réelle plus-value aux travailleurs sociaux, au secrétariat de la CCAPEX et aux ménages en impayé de loyers</p>	<p><b>MODALITES OPERATOIRES</b></p> <p><u>2018</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- constituer un groupe de travail pour créer une cellule technique de la CCAPEX, définir ses missions et celles du secrétariat de la CCAPEX ainsi que les modalités de travail des membres de cette cellule</li> <li>- créer un espace collaboratif afin de partager des informations confidentielles</li> <li>- intégrer ces modalités dans le règlement intérieur de la CCAPEX et dans la charte de prévention de l'expulsion locative</li> <li>- veiller au développement d'EXPLOC auprès de tous les partenaires</li> </ul>

<b>MOYENS</b>	Travail réalisé par les pilotes de l'action et les partenaires associés
<b>DELAI DE MISE EN OEUVRE</b>  2018	<b>INDICATEURS D'EVALUATION</b>  - Création de la cellule technique - Bilan annuel de l'activité de la CCAPEX
<b>LIENS AVEC D'AUTRES FICHES DU PDALHPD</b>  Fiche 3-4 Fiche 3-2	<b>CADRE JURIDIQUE</b>  - décret du 30 octobre 2015 relatif à la CCAPEX - décret du 31 mars 2016 relatif à la charte de prévention de l'expulsion locative - circulaire du 22 mars 2017 sur la mise en œuvre du plan interministériel de prévention de l'expulsion locative - priorité n° 4 du plan quinquennal pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme 2018/2022